



Garde à domicile part en chèque emploi

Par **angus1977**, le **29/01/2009 à 09:47**

Bonjour,

Je travaille actuellement en tant que garde à domicile de nuit par l'intermédiaire d'une association. Cependant, j'ai un contrat avec la personne agée et non pas avec l'association. Je cotise, ainsi que la personne agée pour ma retraite, mon ancienneté.

Ma question est la suivante:

Si je quitte l'association, pour partir travailler en chèque emploi service chez cette personne, vais-je perdre mon ancienneté?

merci pour vos réponse